



PLAN DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

RAPPORT D'ÉTAPE

Numéro 2, Été 2014

AU SUJET DU RAPPORT

Voici le deuxième numéro du *Rapport d'étape du Plan de gestion des produits chimiques*. Le rapport est publié deux fois par année afin de tenir les intervenants et les parties intéressées au courant des activités et des programmes liés au Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) du Canada. Le rapport rend compte de l'avancement des grandes initiatives et souligne les principales activités menées récemment par le gouvernement du Canada dans le cadre du PGPC. Il vous informe aussi des événements à venir, des dates à retenir et des façons pour vous de participer.

Le rapport est produit conjointement par Environnement Canada et Santé Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le PGPC ou trouver les numéros précédents de Rapport d'étape, veuillez visiter le <[site Web des substances chimiques](#)>.

Nous vous encourageons à transmettre ce rapport à toutes personnes qu'il pourrait intéresser. Vous êtes aussi invités à nous faire part de vos commentaires ou suggestions. Vous pouvez communiquer avec nous à l'adresse électronique suivante : <Substances@ec.gc.ca>. ♦

OÙ EN SOMMES-NOUS AVEC LE PGPC?

Depuis le lancement du PGPC en 2006, le gouvernement du Canada a traité environ 1 700 substances existantes commercialisées au Canada et 3 000 déclarations de nouvelles substances qui ont été proposées aux fins d'introduction dans le marché canadien. Au cours de la deuxième phase du PGPC, lancée en 2011, près de 600 substances ont été traitées, y compris 200 s'inscrivant dans l'Initiative des groupes de substances et 117 par la méthode

d'examen préalable rapide. Le gouvernement est en voie d'atteindre les objectifs définis dans le cadre de la deuxième phase du programme d'ici 2016. Les principaux résultats attendus de cette deuxième phase comprennent :

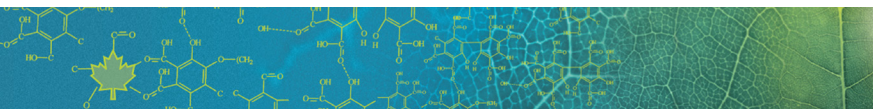
- la phase 2 de la mise à jour de la Liste intérieure des substances;
- les évaluations des risques et la gestion des risques, au besoin, pour :
 - l'Initiative des groupes de

Dans ce numéro

- Nanomatériaux >
- Initiative des groupes de substances >
- Mise à jour de la Liste intérieure des substances >
- Participation des intervenants >
- Comité scientifique >
- Gestion des risques associés aux substances existantes dans le cadre du PGPC >
- Modifications au *Règlement sur les urgences environnementales* >
- Initiative de biosurveillance des Premières Nations >
- Inventaire national des rejets de polluants >
- Programme des substances nouvelles >
- Publications à venir >

substances;

- la méthode d'examen préalable rapide;
- la poursuite de l'approche pour le secteur pétrolier;
- les substances restantes du Défi;
- d'autres produits chimiques d'intérêt (p. ex. le triclosan).
- plus de 450 évaluations préalables à la commercialisation de substances nouvelles chaque année;
- l'élaboration de l'approche à l'égard des ► *suite à la page 2*



PLAN DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

RAPPORT D'ÉTAPE

Été 2014

► Où en sommes-nous
suite de la page 1
polymères;

- l'établissement des priorités de la version révisée de la Liste des substances commercialisées;
- des programmes de contrôle, de surveillance et de recherche sur l'environnement et la santé;
- l'engagement et la coopération à l'échelle internationale.

Environnement Canada et Santé Canada continueront de travailler en étroite collaboration avec des groupes de défense de la santé et de l'environnement, des groupes de consommateurs, des intervenants du milieu universitaire, des groupes autochtones, des partenaires industriels, et des partenaires internationaux afin de réduire les risques que posent les substances chimiques pour les Canadiens et leur environnement. ♦

Informez-vous

Souhaitez-vous en savoir plus sur le PGPC et ses initiatives? Le <site Web des substances chimiques> contient une mine de renseignements ainsi que des liens vers des sujets d'intérêt. Vous pouvez recevoir les dernières nouvelles par courriel en vous <inscrivant> sur le site Web des substances chimiques. Vous serez aussi informés des possibilités de participer à des séances d'information et à des consultations.

LE CANADA TRAVAILLE SUR LES NANOMATÉRIAUX AU PAYS ET À L'ÉTRANGER

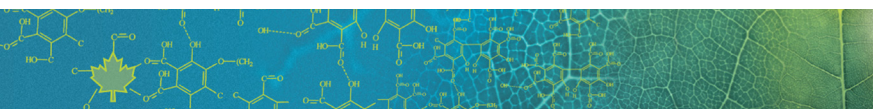
L'initiative sur la nanotechnologie du <conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation> est maintenant terminée. Le Canada et les États-Unis sont en train de mettre en œuvre de nouvelles approches ainsi que les leçons retenues dans le cadre des évaluations des risques liés aux nanomatériaux. Un résultat important de l'initiative est l'élaboration de principes uniformes de la politique sur la surveillance réglementaire des nanomatériaux, qui ont été approuvés par le gouvernement du Canada. Suivez la publication des rapports définitifs de <l'initiative sur la nanotechnologie du conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation> cet été. Ces rapports comporteront des recommandations sur les façons dont le Canada et les États-Unis peuvent harmoniser leur travail de réglementation sur les nanomatériaux, notamment la mise en œuvre d'approches et de méthodes d'évaluation des risques uniformes et la définition des catégories de nanomatériaux.

Le Canada a approuvé une recommandation du <Conseil sur les essais et évaluations de sécurité des nanomatériaux manufacturés> de l'Organisation de coopération et de développement économiques. La recommandation indique que les pays doivent « [appliquer] les cadres réglementaires ou autres systèmes de gestion internationaux et nationaux existants en matière de produits chimiques, adaptés pour prendre en compte les propriétés spécifiques des nanomatériaux manufacturés ». La recommandation était fondée sur le travail du <groupe de travail sur les nanomatériaux manufacturés> de l'Organisation de coopération et de développement économique, qui est un effort d'harmonisation visant à éclairer les programmes réglementaires concernant les incidences des nanomatériaux manufacturés sur l'environnement, la santé et la sécurité.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les nanomatériaux, visitez notre <site Web> ou lisez le <premier numéro du Rapport d'étape du Plan de gestion des produits chimiques>. ♦

LA COMMISSION NORD-AMÉRICAINNE DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE CÉLÈBRE SES 20 ANS

Nous soulignons cette année le 20^e anniversaire de la Commission nord-américaine de coopération environnementale. Le Canada détient la présidence et accueillera à Yellowknife les 16 et 17 juillet 2014 une session du Conseil des ministres de l'environnement. Environnement Canada et Santé Canada participent depuis longtemps à la gestion trilatérale des produits chimiques au sein de la Commission, et un projet en cours vise à améliorer la compréhension des produits ignifuges et leur utilisation dans les produits manufacturés. Pour de plus amples renseignements, visitez le <www.cec.org>. ♦



PLAN DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

RAPPORT D'ÉTAPE

Été 2014

L'INITIATIVE DES GROUPES DE SUBSTANCES : TRAVAUX D'ÉBAUCHE D'ÉVALUATION PRÉALABLE AU PRINTEMPS 2014

Les ébauches d'évaluation préalable couvrant environ 130 substances azoïques aromatiques et à base de benzidine ont été publiés en mars et en mai 2014. En outre, les travaux progressent pour

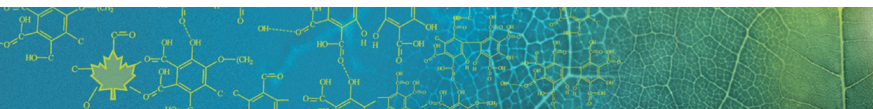
ce qui est de l'évaluation liée au cobalt et aux substances contenant du cobalt (50 substances) et à certains diisocyanates de méthylènediphényle et méthylènediphényldiamines (six

substances). La publication des rapports d'évaluation des risques et, au besoin, des documents nécessaires sur le cadre de gestion des risques est prévue pour l'été 2014. ♦

Initiative des groupes de substances : aperçu de la situation

Groupes de substances	Publication d'évaluations provisoires et de documents sur le cadre de gestion des risques (au besoin)
Substances azoïques aromatiques et à base de benzidine	Pigments jaunes diarylides : 15 juin 2013 Colorants et dérivés à base de benzidine : 15 juin 2013 Colorants azoïques dispersés et colorants avec solvant azoïques : 2 novembre 2013 Certains pigments monoazoïques : 2 novembre 2013 Colorants directs azoïques et colorants réactifs azoïques : 29 mars 2014 Complexes métalliques azoïques et autres substances azoïques : 17 mai 2014 Amines aromatiques et colorants basiques azoïques : été 2014 Colorants acides azoïques : automne 2014
Substances contenant du cobalt	été 2014
Substances classées à l'échelle internationale	
Diisocyanates de méthylènediphényle et de méthylènediphényldiamines	
N-phénylanilines substituées	automne 2014
Substances contenant du sélénium	
Certains produits ignifuges organiques	hiver 2015
Substances contenant du bore	
Phtalates	Rapport sur l'état des connaissances scientifiques : printemps 2015

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'Initiative des groupes de substances, veuillez consulter notre <site Web> ou lire le <premier numéro du Rapport d'étape du Plan de gestion des produits chimiques>.



PLAN DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

RAPPORT D'ÉTAPE

Été 2014

PUBLICATION DES RÉSUMÉS D'ÉVALUATION DES NOUVELLES SUBSTANCES

Depuis janvier, le gouvernement a publié deux résumés des rapports d'évaluation des risques pour l'environnement et la santé humaine en vertu du *Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (organismes)* :

<espèce *Nitrosomonas* 804> et <saumon AquAdvantage^{MD}>. Cinq nouveaux résumés pour de nouveaux polymères et substances chimiques pour lesquels une déclaration a été reçue au cours des six derniers mois de l'année 2013 doivent également

être publiés cet été.

Pour de plus amples renseignements sur le Programme des substances nouvelles, consultez notre <site Web> ou lisez le <premier numéro du Rapport d'étape du Plan de gestion des produits chimiques>. ♦

Mise à jour rapide sur le triclosan

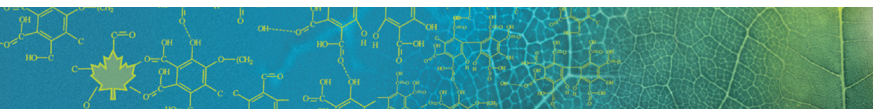
Des renseignements supplémentaires sur le triclosan sont devenus disponibles dans le cadre de nombreuses initiatives de contrôle et de surveillance financées par le PGPC. Ces initiatives comprennent le <Deuxième rapport sur la biosurveillance humaine des substances chimiques de l'environnement au Canada>, <l'Étude mère-enfant sur les composés chimiques de l'environnement>, et <l'Étude concernant l'utilisation de plastiques et de produits de soins personnels durant la grossesse>. De plus, des renseignements sur le triclosan sont disponibles dans le cadre du <Programme de contrôle et de surveillance de l'environnement lié au Plan de gestion des produits chimiques>. Le rapport final d'évaluation, dont la publication est prévue au printemps 2015, sera mis à jour afin de tenir compte de ces renseignements ainsi que des données soumises par l'industrie dans le cadre de l'enquête obligatoire et des commentaires du public sur l'évaluation préliminaire.

MISE À JOUR DE LA LISTE INTÉRIEURE DES SUBSTANCES

La collecte de renseignements pour la deuxième phase de la <mise à jour de la Liste intérieure des substances> a pris fin le 4 décembre 2013. Des renseignements de haute qualité ont été reçus pour plus de 1 340 substances parmi près de 2 700 substances traitées par l'entremise de la mise à jour. Cela comprenait des renseignements sur les substances présentes dans les concentrations à l'état de trace et dans certains produits finis, tels que des produits de consommation et des jouets pour enfants. Un résumé des renseignements reçus sera publié sur le <site Web des substances chimiques> à l'automne 2014. L'information recueillie sera utilisée pour un certain nombre d'objectifs : elle permettra de clarifier la méthode d'examen préalable rapide et l'approche à l'égard des polymères, de continuer d'aider à améliorer la sensibilisation à l'égard de la chaîne d'approvisionnement, d'éclairer les futures priorités, et de contribuer à l'élaboration de la prochaine phase de la mise à jour. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la mise à jour de la Liste intérieure des substances, veuillez consulter notre <site Web> ou lire le <premier numéro du Rapport d'étape du Plan de gestion des produits chimiques>. ♦

Avis de nouvelle activité

Environnement Canada et Santé Canada améliorent activement et continuellement la conception et la mise en œuvre d'avis de nouvelle activité publiés dans le cadre du PGPC. Les avis sont des outils de réglementation qui imposent la production de rapports sur les nouvelles utilisations des substances chimiques. Les travaux en cours couvrent des sujets tels que l'amélioration de la rédaction et de la conception des avis, l'amélioration de la clarté du langage utilisé, le peaufinage des données demandées, et l'élaboration de documents de promotion de la conformité supplémentaires afin d'aider les intervenants pour ce qui est de leur compréhension et de leur niveau de conformité.



PLAN DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

RAPPORT D'ÉTAPE

Été 2014

MOBILISATION DES INTERVENANTS : POINTS SAILLANTS À CE JOUR EN 2014

Le <Conseil consultatif des intervenants> du PGPC

Le Conseil consultatif des intervenants du PGPC se réunit au moins deux fois par année et donne aux intervenants l'occasion de soumettre des conseils et des idées au gouvernement relativement à la mise en œuvre du PGPC. Il favorise également le dialogue entre les intervenants et le gouvernement, et entre différents groupes d'intervenants.

Lors de sa dernière réunion, qui a eu lieu le 8 mai 2014, les présentations incluaient :

- l'évaluation des solutions de rechange (Pam Eliason, Toxics Use Reduction Institute, Université du Massachusetts, Lowell, et Bev Thorpe, Clean Production Action);
- les déchets électroniques au Canada (Shelagh Kerr, Recyclage des produits électroniques Canada);
- la participation des intervenants du PGPC, le cadre de sensibilisation du public et les résumés publics (représentants d'Environnement Canada et de Santé Canada);
- les premiers résultats de la mise à jour de la Liste intérieure des substances (représentants d'Environnement Canada et de Santé Canada).

Les comptes rendus de réunion, l'adhésion et d'autres

renseignements sur le Conseil consultatif des intervenants peuvent être consultés sur le <[site Web des substances chimiques](#)>. La prochaine réunion aura lieu en octobre 2014.

Séances d'information Web

Programme des substances nouvelles

Trois cent cinquante personnes ont participé à neuf séances d'information sur le Web pour le Programme des substances nouvelles au cours de la première moitié de l'année 2014. L'objectif de ces séances d'information en ligne était de permettre aux intervenants d'améliorer leur compréhension de l'application du *Règlement sur les déclarations de substances nouvelles* aux substances chimiques et biochimiques, aux nanomatériaux et aux biopolymères. Les séances traitaient de la façon dont les déclarations de substances nouvelles sont traitées, des étapes suivantes du processus, de certains problèmes de soumission courants, et des améliorations possibles.

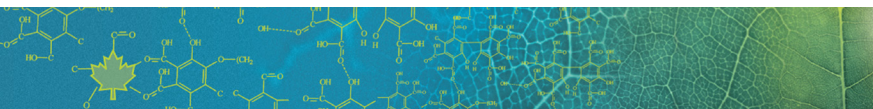
Webinaires du Réseau canadien pour la santé humaine et l'environnement

Deux webinaires, organisés par le Réseau canadien pour la santé humaine et l'environnement, en collaboration avec Santé Canada et Environnement Canada, ont eu

Rapport annuel de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement soumis au Parlement

Ce rapport annuel fournit un aperçu des activités menées et des résultats obtenus en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* pour chaque exercice depuis 1993-1994. Il peut être utilisé afin que les intervenants du PGPC et le public acquièrent une meilleure compréhension et une vision plus vaste de la Loi, qui est utilisée pour mettre en œuvre le PGPC. Le <rapport pour l'exercice 2012-2013> a été publié le 1^{er} avril et peut être consulté sur le site Web du registre environnemental de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* avec les <rapports précédents>.

lieu au cours de la première moitié de 2014, notamment un en février et un en juin. La séance de février a fourni un aperçu du PGPC et des renseignements sur les possibilités de participation par l'entremise du Réseau. Le webinaire de juin a mis l'accent sur l'évaluation des risques des substances existantes. Les webinaires organisés par le Réseau sont disponibles après chaque séance sur le <[site Web du Réseau](#)>. ► suite à la page 6



PLAN DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

RAPPORT D'ÉTAPE

Été 2014

► *Mobilisation des intervenants suite de la page 5*

Atelier technique sur les phtalates pour les intervenants

Compte tenu de la complexité des questions scientifiques concernant l'évaluation des phtalates, un atelier interactif technique à plusieurs intervenants a eu lieu le 26 mars 2014. Santé Canada et Environnement Canada ont l'intention d'évaluer certains phtalates dans le cadre de l'Initiative des groupes de substances. L'objectif de cet atelier était d'obtenir des commentaires de la part des participants invités qui représentent d'autres gouvernements, l'industrie,

le milieu universitaire, et des organisations de la santé sur les principales considérations scientifiques relatifs à l'évaluation. Les participants ont été invités à formuler des commentaires sur l'approche proposée pour l'utilisation des catégories chimiques et de données déduites à partir d'analogues (à l'aide des renseignements sur des substances ayant une structure chimique similaire) afin de combler les lacunes en matière de données. Les intervenants ont dit apprécier la possibilité d'apporter une contribution et de s'engager continuellement à l'égard des principales considérations scientifiques.

Les prochaines étapes, aux fins de commentaires du public, sont la publication de documents sur l'état des connaissances scientifiques liées aux 14 phtalates inclus dans ce groupe, ainsi que de l'approche proposée pour l'évaluation des risques cumulatifs au printemps 2015.

Des détails supplémentaires sur le regroupement des phtalates sont disponibles sur le <[site Web des substances chimiques](#)>. ♦

LE COMITÉ SCIENTIFIQUE DU PGPC A TENU SA RÉUNION INAUGURALE À OTTAWA

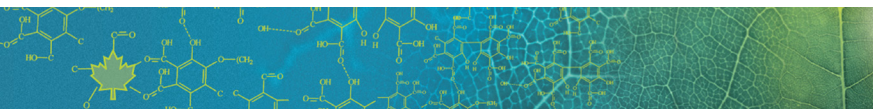
Assurer une base scientifique solide représente un élément clé du PGPC et, pour ce faire, le gouvernement a formé le Comité scientifique du PGPC afin de fournir une expertise scientifique externe à Santé Canada et à Environnement Canada sur des questions scientifiques.

Le Comité a tenu sa première réunion à Ottawa les 18 et 19 février 2014. La réunion a donné aux 10 membres du Comité, choisis pour leur expertise dans des domaines scientifiques essentiels, l'occasion de délibérer sur leur premier sujet de discussion : « Cerner et communiquer l'incertitude ». Les membres ont également participé à des discussions constructives, tout en commençant à élaborer des commentaires scientifiques du Comité pour le gouvernement du Canada et à déterminer les prochaines étapes de la formulation du rapport du Comité.

Le compte-rendu de la rencontre ainsi que le Rapport du comité seront disponibles sur la <[page Web du Comité scientifique](#)>, laquelle contient la biographie de chacun des membres ainsi que de l'information sur leurs affiliations et leurs intérêts. ♦

Registre environnemental de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement

Le <[registre environnemental de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement](#)> est une source complète d'information sur une variété d'outils liés à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, y compris des politiques, des lignes directrices, des codes de pratique, des avis et des décrets gouvernementaux, des ententes, des permis, et des règlements existants et proposés. Il permet également au public de surveiller l'avancement de ces instruments de l'étape de la proposition à leur publication finale dans la *Gazette du Canada*.



PLAN DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

RAPPORT D'ÉTAPE

Été 2014

Possibilités de commentaires du public à l'horizon

Le public peut contribuer à la prise de décisions du gouvernement en fournissant des commentaires sur les ébauches des documents et les publications (voir les *Publications à surveiller au cours des six prochains mois*). Depuis le début de l'année 2014, le gouvernement a publié 15 ébauches de rapports d'évaluation préalable afin de recueillir les commentaires du public. Il a également publié deux documents de gestion des risques pour les six substances jugées nocives pour l'environnement et/ou la santé.

Documents en consultation

Ébauches d'évaluation préalable pour :

- Complexes métalliques azoïques et autres substances azoïques - Date de clôture : 16 juillet 2014
- *Aspergillus awamori* et *Aspergillus brasiliensis* - Date de clôture : 13 août 2014
- *Enterobacter aerogenes* - Date de clôture : 13 août 2014

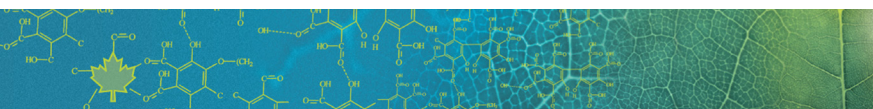
GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX SUBSTANCES EXISTANTES DANS LE CADRE DU PGPC

La gestion des risques fait partie intégrante du PGPC. Parmi les 96 substances (ou groupes de substances) jugées nocives pour l'environnement et/ou la santé humaine depuis 2006, 80 pour cent sont préoccupantes en matière de santé, 16 pour cent le sont sur le plan écologique, et quatre pour cent le sont sur les deux plans. Diverses mesures de gestion des risques ont été mises au point pour traiter les risques déterminés pour chacun de ces domaines.

Pour les substances préoccupantes en matière de santé, le gouvernement a mis en place des mesures de gestion des risques pour traiter l'exposition humaine découlant de produits de consommation, de produits cosmétiques et de sources industrielles. Par exemple, des codes de pratique et des lignes directrices ont été élaborés afin de réduire les polluants de l'air intérieur des résidences découlant de produits de consommation; 21 substances ont été ajoutées ou modifiées sur la <Liste critique des ingrédients dont l'utilisation est restreinte ou interdite dans les cosmétiques> et 23 substances ont été soumises aux dispositions relatives aux nouvelles activités. Des plans de prévention de la pollution ont été élaborés pour réduire l'exposition humaine découlant d'émissions industrielles

de substances comme l'isoprène et les diisocyanates de toluène. En outre, la <Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation> a été modifiée pour établir une nouvelle interdiction de produits destinés aux enfants âgés de moins de trois ans qui sont fabriqués avec de la mousse de polyuréthane contenant du PTCE [phosphate de tris(2-chloroéthyle) (3:1)].

En ce qui a trait aux substances préoccupantes sur le plan écologique, les mesures de gestion des risques comprennent le Règlement sur certaines substances toxiques interdites; certaines peuvent également faire l'objet de mesures internationales visant à éliminer ou à restreindre leur utilisation. Par exemple, les mesures prises pour gérer le problème des rejets de substances préoccupantes sur le plan écologique dans les milieux aquatiques comprennent un code de pratique pour la gestion du tétrabutylétain, des lignes directrices pour la réduction des rejets de colorants (MAPBAP acétate) provenant des usines de pâtes et papiers, et un plan de prévention de la pollution pour le siloxane D4 dans les effluents industriels. Le gouvernement a appliqué des dispositions relatives aux nouvelles activités à quelques substances ► suite à la page 8



PLAN DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

RAPPORT D'ÉTAPE

Été 2014

► *Gestion des risques*
suite de la page 7

préoccupantes sur le plan
écologique.

Le choix des mesures de gestion
des risques est fondé sur l'outil
le plus approprié pour la gestion
des risques cernés et comprend

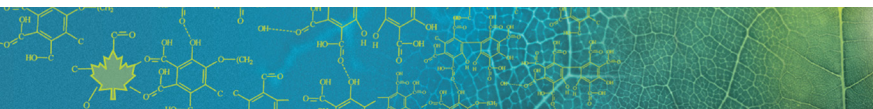
un certain nombre de facteurs,
tels que les pouvoirs légaux
requis et le point d'application
le plus adéquat le long d'une
chaîne d'approvisionnement.
Par conséquent, la gestion des
risques peut varier de l'utilisation
d'un seul instrument pour
traiter l'ensemble des risques

déterminés, dans certains cas
pour les préoccupations relatives
à l'environnement et à la santé, à
un certain nombre d'instruments
qui visent des secteurs de risque
précis. Depuis 2006, les instruments
suivants ont été publiés ou sont en
cours d'élaboration : ► Voir tableau
ci-dessous

Gestion des risques associés aux substances existantes dans le cadre du PGPC

	En cours d'élaboration	Publié (Instrument proposé)	Publié (Instrument définitif)
<i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)</i>			
Entente sur la performance environnementale			6
Dispositions relatives aux nouvelles activités		2 (pour traiter 2 substances)	9 (pour traiter 26 substances)
Codes de pratique et directives	6	0	8
Plan de prévention de la pollution	1		8
Règlements	2	1	15
<i>Règlement sur les urgences environnementales</i>	1		
<i>Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation</i>			
Annexe 2 – Interdictions			2
<i>Loi sur les aliments et drogues</i>			
Ajout/modification à la Liste critique des ingrédients dont l'utilisation est restreinte ou interdite dans les cosmétiques – mises à jour de la liste critique publiée			3 (pour traiter 21 substances)
Liste des additifs alimentaires autorisés	2		1
Mise à jour du document d'orientation intitulé « Désinfectants assimilés aux drogues »			1
Autres mesures	1		12

Une liste des <mesures de gestion des risques> élaborée ou en cours d'élaboration pour les substances jugées
dangereuses pour l'environnement ou la santé humaine dans le cadre du PGPC a été publiée cet été.



PLAN DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

RAPPORT D'ÉTAPE

Été 2014

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LES URGENCES ENVIRONNEMENTALES

Environnement Canada en est aux premières étapes de modification du *Règlement sur les urgences environnementales* afin de mieux protéger les Canadiens et leur environnement des urgences environnementales, et de s'assurer que les exigences réglementaires sont claires pour la collectivité réglementée. Dans le cadre de cette modification, 49 autres substances pourraient être réglementées, y compris 20 dans le cadre du Défi du PGPC et 16 dans le cadre de l'approche pour le secteur pétrolier du PGPC.

Environnement Canada a entamé des consultations préliminaires sur les modifications possibles au Règlement en novembre 2013, avec un avis public de l'intention de modifier le Règlement. Le 10 mars 2014, les modifications potentielles et la documentation à l'appui ont été publiées sur le <[site Web du Programme des urgences environnementales](#)>, lançant officiellement le processus de consultation préliminaire. De plus, environ 20 000 intervenants potentiels ont été avisés des modifications par courriel, par la poste et par téléphone.

Afin de promouvoir la sensibilisation au sujet des modifications proposées, le Programme des urgences environnementales a également organisé des séances d'information en ligne et en personne et

publié un formulaire en ligne pour permettre au public de formuler des commentaires sur les modifications possibles au Règlement. Le processus de consultation a pris fin le 14 avril 2014.

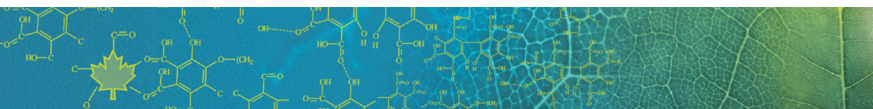
Les commentaires reçus lors du processus de consultation publique seront utilisés, le cas échéant, pour rédiger le texte de réglementation officiel des modifications possibles pour la publication dans la Partie I de la *Gazette du Canada*, à la fin de cette année ou au début de l'année 2015. Après la publication dans la Partie I de la *Gazette du Canada*, une période de consultation officielle de 60 jours aura lieu.

Qu'est-ce que le Règlement sur les urgences environnementales?

Le Règlement sur les urgences environnementales vise à réduire la fréquence et les conséquences des rejets non contrôlés, imprévus ou accidentels de substances dangereuses dans l'environnement. Le Règlement exige une bonne planification des urgences environnementales afin que les entreprises puissent être en mesure de prévenir une urgence environnementale, de s'y préparer, d'y répondre et de s'en remettre. Le Règlement indique les substances qui ont été évaluées par l'entremise d'une évaluation des risques pour les urgences environnementales.

Cette évaluation des risques évalue les dangers liés aux substances en ce qui a trait à un déversement non contrôlé ou accidentel de la substance.

Bien que l'évaluation des risques en cas d'urgence environnementale et l'évaluation des risques liés à une substance chimique utilisent des paramètres scientifiques similaires pour la toxicité pour la santé humaine et les organismes aquatiques, les évaluations des risques pour les urgences environnementales diffèrent, car elles tiennent principalement compte des conséquences des rejets importants de substances à grande échelle et incluent des dangers physiques comme les explosions. Les deux évaluations des risques se complètent parce qu'elles englobent une gamme complète d'expositions, des traces et de l'exposition chronique à l'exposition aiguë à grande échelle. Ensemble, ces évaluations contribuent à la protection des Canadiens et de leur environnement. Le *Règlement sur les urgences environnementales* peut exiger des personnes qui possèdent ou gèrent une quantité égale ou supérieure aux seuils établis de certaines substances dangereuses qu'elles fournissent les renseignements requis sur ces substances et sur leurs quantités, et qu'elles élaborent et mettent en œuvre des plans d'urgence environnementale. ♦



PLAN DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

RAPPORT D'ÉTAPE

Été 2014

INITIATIVE DE BIOSURVEILLANCE : UN PREMIER APERÇU DES SUBSTANCES CHIMIQUES DE L'ENVIRONNEMENT POUR LES PREMIÈRES NATIONS

Le rapport *Initiative de biosurveillance des Premières Nations : Résultats nationaux 2011*, publié l'année dernière, est la première étude représentative à l'échelle nationale qui permet d'établir les renseignements de base sur l'exposition humaine à une variété de substances chimiques de l'environnement pour les adultes des Premières Nations vivant dans les réserves au sud du 60^e parallèle. Cette enquête a été conçue pour compléter <[l'Enquête canadienne sur les mesures de la santé](#)>, une enquête sur la santé pour l'ensemble de la population canadienne, qui ne comprend pas les Premières Nations vivant dans les réserves.

Les résultats de l'Initiative de biosurveillance des Premières Nations indiquent que les niveaux d'exposition pour environ 15 pour cent des produits chimiques étudiés étaient plus élevés pour la population des Premières Nations comparativement à la population adulte du Canada à l'échelle nationale ou régionale. L'enquête indique que les substances chimiques, comme l'arsenic, le cadmium, le plomb, le mercure, le manganèse, le zinc, le mirex, le polybromodiphényl'éther 153, le bisphénol A, la cotinine, et le phtalate monobenzyle justifiant un examen plus approfondi.

Pour obtenir le rapport, veuillez consulter le <[site Web de l'Assemblée des Premières Nations](#)>.

Qu'est-ce que l'Initiative de biosurveillance des Premières Nations?

L'initiative de biosurveillance des Premières Nations est un partenariat entre l'Assemblée des Premières Nations et Santé Canada. Plus de 500 membres des Premières Nations de 13 collectivités ont participé à l'enquête sur la santé. Des volets de l'Initiative comprenaient un questionnaire adressé aux ménages traitant de la consommation de nourriture et d'eau, des conditions chroniques et d'autres questions de mode de vie, des mesures physiques directes, et la collecte de sang et d'urine pour mesurer les concentrations de 97 substances chimiques présentes dans l'environnement.

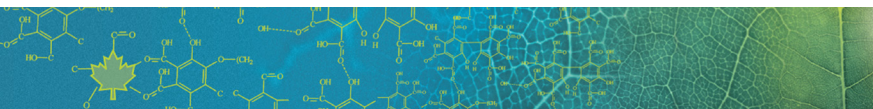
En plus de permettre l'établissement des niveaux de base pour les Premières Nations dans tout le Canada, les données ont également permis de comparer les niveaux d'exposition entre les membres des Premières Nations et l'ensemble de la population canadienne, étant donné que l'Initiative a mesuré toutes les substances chimiques de cycle 1 présentes dans l'environnement dans le cadre de l'Enquête canadienne sur les mesures de la santé. Cette comparaison permet une recherche axée sur les polluants chimiques d'intérêt prioritaire auxquels l'exposition des Premières Nations est statistiquement plus élevée que celle de la population générale. Elle a déjà permis à des individus, à des collectivités des Premières Nations

et au gouvernement de devenir plus conscients et de prendre les mesures nécessaires pour réduire au minimum l'exposition aux produits chimiques. Comme pour l'Enquête canadienne sur les mesures de la santé, les données provenant de l'Initiative de biosurveillance des Premières Nations peuvent être utilisées pour éclairer les mesures de gestion des risques ainsi que pour suivre les tendances et évaluer l'efficacité des mesures de gestion des risques dans le cadre du PGPC.

À l'échelle nationale, les données ont été et continuent d'être utilisées dans les évaluations des risques pour de nombreux produits chimiques du PGPC. En outre, ces données peuvent s'avérer utiles dans le contexte des évaluations de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

De prochains cycles de l'enquête sur la santé sont prévus afin de suivre les tendances des niveaux d'exposition pour les membres des Premières Nations et d'évaluer l'efficacité des politiques et des règlements en matière de santé pour les Premières Nations.

L'Initiative de biosurveillance des Premières Nations a prouvé que des efforts de coopération entre Santé Canada, l'Assemblée des Premières Nations et les collectivités des Premières Nations peuvent être menés afin de fournir des renseignements scientifiques utiles. La préparation d'un programme pilote d'étude de biosurveillance des enfants des Premières Nations est en cours, avec l'objectif d'inclure les enfants dans les prochains cycles de l'enquête sur la santé dans les Premières Nations. ♦



PLAN DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

RAPPORT D'ÉTAPE

Été 2014

INVENTAIRE NATIONAL DES REJETS DE POLLUANTS : EXAMEN DES SUBSTANCES EN COURS

L'<Inventaire national des rejets de polluants> est en cours de révision. Cette révision vise à garantir que la liste des substances à déclarer reste à jour et pertinente et qu'elle appuie les activités de gestion des produits chimiques. On cherche à définir les substances candidates à ajouter à la liste de l'Inventaire ou à supprimer de cette liste, ou dont le seuil de déclaration doit être modifié. À ce jour, l'examen a mis l'accent sur les substances qui figurent sur la <Liste des substances toxiques> de l'annexe 1 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*.

Qu'est-ce que l'Inventaire national des rejets de polluants?

L'<Inventaire national des rejets de polluants> est un inventaire des polluants rejetés dans l'air, l'eau et le sol, qui est prescrit par la loi du Canada et qui est accessible au public. Il présente également les éliminations et

transferts pour le recyclage de 346 substances ou groupes de substances inscrits. Environnement Canada analyse les tendances et prépare les résumés des principaux polluants atmosphériques sur la base des données déclarées par les installations. L'Inventaire national des rejets de polluants est une ressource clé pour repérer et surveiller les sources de pollution au Canada.

Dans le cadre du PGPC, les données peuvent être utilisées pour les évaluations des risques, en tant que complément ou données de remplacement pour d'autres initiatives de collecte de renseignements, ou pour guider l'élaboration et l'évaluation des instruments de gestion des risques.

Modifications pour les années de déclaration 2014 et 2015

Les exigences de déclaration de l'Inventaire sont mises à jour tous les deux ans. Les exigences pour les

années de déclaration 2014 et 2015 devraient être publiées pendant l'été 2014 dans la *Gazette du Canada*, et mettre en évidence un certain nombre de modifications.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les modifications proposées découlant de l'évaluation des substances de l'Inventaire ainsi que sur d'autres modifications, veuillez consulter la page de consultations actuelles et récentes sur le <site Web de l'Inventaire national des rejets de polluants>.

Points saillants : Données déclarées par les installations en 2012 relativement à l'Inventaire national des rejets de polluants

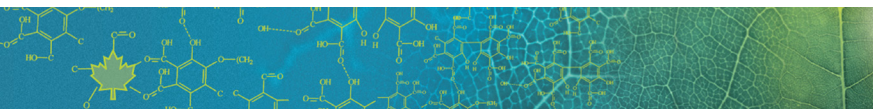
- 7 707 installations ont soumis des déclarations concernant les substances rejetées, éliminées ou transférées vers d'autres installations aux fins de recyclage.
- Le total des rejets dans l'air, l'eau et le sol a diminué de 17 pour cent entre 2008 et 2012, mais était essentiellement stable entre 2011 et 2012.
- Les rejets de contaminants atmosphériques constituent le plus grand pourcentage de rejets déclarés.
- 66 substances de l'Inventaire national des rejets de polluants figurent sur la Liste des substances toxiques de l'annexe 1 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le <Rapport sommaire : Données révisées sur les installations déclarant à l'INRP pour 2012>. ♦

PROGRAMME DES SUBSTANCES NOUVELLES : POINTS SAILLANTS À CE JOUR EN 2014

De janvier à mai 2014, 237 déclarations pour l'évaluation préalable à la mise en marché ont été reçues dans le cadre du Programme des substances nouvelles. Parmi celles-ci, 201 étaient pour des substances chimiques et les polymères, 11 étaient pour des organismes vivants et 25 pour des substances servant uniquement dans des utilisations réglementées en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues*. Pour

l'ensemble des 237 déclarations, le gouvernement a évalué et mis en place des mesures de gestion, au besoin, afin de protéger les Canadiens et leur environnement, dans les délais prescrits par la loi. Trois déclarations ont donné lieu à des mesures de gestion, y compris une condition ministérielle et deux avis de nouvelles activités. La version révisée de la Liste des substances commercialisées a été publiée sur le <site Web de Santé Canada>. ♦



PLAN DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

RAPPORT D'ÉTAPE

Été 2014

PUBLICATIONS À SURVEILLER AU COURS DES SIX PROCHAINS MOIS

Ébauches d'évaluation préalable et cadres de gestion des risques (au besoin) pour :

- Colorants acides azoïques
- Certaines amines aromatiques
- Certains colorants basiques azoïques
- Certains diisocyanates de méthylènediphényle et méthylènediphényldiamines
- Approche pour le secteur pétrolier – Goudrons de houille de classe 0
- Cobalt et substances contenant du cobalt
- *Pseudomonas stutzeri*
- Approche pour le secteur pétrolier – Gaz de pétrole et de raffinerie de la classe 4 (gaz de pétrole liquéfiés) et condensats de gaz naturel
- Approche pour le secteur pétrolier – Mazouts lourds de classe 4
- Groupe de substances des N-phénylanilines substituées

Évaluations préalables finales et approches de gestion des risques (au besoin) pour :

- Acétone
- *Bacillus cereus*
- Biphényle
- Évaluation du lot 12 du Défi : 4,4'-[Isopropylidenebis(4,1-phenylenoxy)]dianiline (BAPP), sclaréol et mitotane*
- Groupe de substances classées à l'échelle internationale

- Pigments jaunes diarylides
- Organismes du groupe prioritaire C dans le lot 2
- Propène
- Approche pour le secteur pétrolier – Mazouts lourds no 2 de classe 3
- *Pseudomonas fluorescens*
- * Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'acétate de chlorhexidine, veuillez consulter la page Web du lot 12 du Défi.

Instruments de gestion des risques pour :

- Ajout de l'hexabromocyclododécane (HBCD), des polybromodiphényléthers (PBDE), du sulfonate de perfluorooctane (SPFO) et des acides perfluorocarboxyliques (APFC) à longue chaîne et de l'acide perfluorooctanoïque (APFO) au *Règlement d'interdiction* (ébauche de l'instrument de gestion des risques)
- Code de pratique final pour le 2-Butanone-oxime (MEKO)
- Hydrazine – Plan de prévention de la pollution (ébauche de l'instrument de gestion des risques)
- Projet de code de pratique pour l'éther monométhyle du diéthylèneglycol (EMDEG)

Règlement sur les urgences environnementales :

- Modifications proposées au

Règlement sur les urgences environnementales pour l'ajout de 49 autres substances, y compris les substances du PGPC et de l'approche pour le secteur pétrolier.

Publication des avis de nouvelle activité pour :

- Décret modifiant la *Liste intérieure des substances* afin d'appliquer les dispositions relatives aux nouvelles activités de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* pour l'organisme vivant *Bacillus cereus* ATCC 14579.
- Décret modifiant la *Liste intérieure des substances* afin d'indiquer que les dispositions relatives aux nouvelles activités ne s'appliquent plus aux trois substances suivantes : naphtol AS ITR (no CAS 92-72-8), naphtol AS TR (no CAS 92-76-2), et naphtol AS KB (no CAS 135-63-7).
- Avis d'intention d'appliquer les dispositions relatives aux nouvelles activités de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* pour l'organisme vivant *Pseudomonas fluorescens*.
- Avis d'intention d'appliquer les dispositions relatives aux nouvelles activités de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* à la substance 1,2-dibromoéthane (no CAS 106-93-4). ♦